

N° 182

---

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

---

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1984.

RAPPORT

FAIT

*au nom de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1) sur le projet de loi ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN NOUVELLE LECTURE autorisant la ratification d'un Traité modifiant les traités instituant les Communautés européennes en ce qui concerne le Groenland (ensemble un Protocole).*

Par M. Jacques GENTON,

Sénateur,

---

(1) Cette Commission est composée de : MM. Jean Lecanuet, président ; Yvon Bourges, Emile Didier, Pierre Matraja, Jacques Ménard, vice-présidents ; Serge Boucheny, Michel d'Aillières, Francis Palmero, Gérard Gaud, secrétaires ; MM. Paul Alduy, Michel Alloncle, François Autain, Jean-Pierre Bayle, Jean Bénard Mousseaux, Noël Berrier, André Bettencourt, Charles Bosson, Raymond Bourguin, Louis Brives, Guy Cabanel, Michel Caldaguès, Jacques Chaumont, Michel Crucis, André Delelis, Jacques Delong, Maurice Faure, Charles Ferrant, Louis de la Forest, Jean Garcia, Jacques Genton, Marcel Henry, Louis Jung, Philippe Labeyrie, Christian de La Malène, Edouard Le Jeune, Max Lejeune, Louis Longuequeue, Philippe Madrelle, Jean Mercier, Pierre Merli, Daniel Millaud, Claude Mont, Jean Natali, Paul d'Ornano, Bernard Parmantier, Mme Rolande Perlican, MM. Robert Pontillon, Roger Poudonson, Paul Robert, Marcel Rosette, Aibert Voilquin.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7<sup>e</sup> législ.) : 1<sup>re</sup> lecture : 2374, 2442 et in-8° 692.

2<sup>e</sup> lecture : 2518, 2521 et in-8° 732.

Commission mixte paritaire : 2537.

Nouvelle lecture : 2533, 2539 et in-8° 743.

Sénat : 1<sup>re</sup> lecture : 84, 92 et in-8° 46 (1984-1985).

2<sup>e</sup> lecture : 166, 174 et in-8° 66 (1984-1985).

Commission mixte paritaire : 179 (1984-1985).

Nouvelle lecture : 181 (1984-1985).

---

Traité et Conventions. — Groenland.

## SOMMAIRE

---

A la suite de l'échec de la commission mixte paritaire et du maintien par l'Assemblée nationale — en nouvelle lecture — de son avis favorable au présent projet de loi, la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées ne peut que réitérer les réserves formulées au cours des lectures précédentes et s'en remettre une nouvelle fois à la sagesse du Sénat.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le projet de loi autorisant la ratification du Traité modifiant les traités instituant les Communautés européennes en ce qui concerne le Groenland revient aujourd'hui pour la troisième et dernière fois devant la Haute Assemblée.

En effet, après deux lectures au Sénat et deux lectures à l'Assemblée nationale, la commission mixte paritaire, demandée par le gouvernement et réunie aujourd'hui jeudi 20 décembre 1984 au Sénat, n'a pu que constater qu'elle ne pouvait aboutir à un texte commun à soumettre aux deux Assemblées sur l'article unique du projet de loi.

À la suite de ce constat de désaccord, l'Assemblée nationale — saisie en nouvelle lecture — a maintenu son avis favorable au présent projet de loi.

Votre commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées ne peut donc que maintenir son point de vue antérieur et réitérer les réserves formulées au cours des lectures précédentes, aussi bien sur le plan juridique que dans les domaines économique et stratégique.

..

Sous le bénéfice de ces observations, votre commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, après en avoir délibéré au cours de la séance du 20 décembre 1984, a décidé de s'en remettre à la sagesse du Sénat quant à l'adoption du projet de loi autorisant la ratification du Traité concernant le Groenland.

## PROJET DE LOI

*(Texte adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture.)*

### Article unique.

Est autorisée la ratification du Traité modifiant les traités instituant les Communautés européennes en ce qui concerne le Groenland (ensemble du Protocole), fait à Bruxelles, le 13 mars 1984, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

---

(1) Voir le texte annexé au document A.N. n° 2374 (7<sup>e</sup> législature).